

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de l'agriculture et du développement rural (DG AGRI)**Publication d'un avis de vacance pour un poste de directeur (grade AD 14) à Bruxelles****Direction «Soutien direct, gestion des mesures de marché, promotion»****(article 29, paragraphe 2, du statut)****COM/2013/10336**

(2013/C 192 A/01)

Présentation

La mission de la direction générale de l'agriculture et du développement rural est de promouvoir le développement durable de l'agriculture de l'Union européenne et de garantir le bien-être de ses zones rurales, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de la politique agricole commune (PAC).

Au sein de la direction générale de l'agriculture et du développement rural, la direction D «Soutien direct, gestion des mesures de marché, promotion» a pour objectif de promouvoir un secteur agricole solide, compétitif et durable dans l'ensemble de l'Union européenne, ainsi que de soutenir ses régions périphériques d'outre-mer et ses plus petites îles. Grâce à ses fonctions horizontales, elle joue un rôle essentiel au sein de la direction générale de l'agriculture et du développement rural et dans le processus continu de réforme de la PAC.

Plus particulièrement, la direction a pour rôle de:

- garantir le bon fonctionnement du système de soutien direct, en vue de promouvoir une agriculture de l'Union européenne plus compétitive dans un environnement économiquement et socialement favorable,
- soutenir le développement d'un secteur agricole durable grâce au lien entre le soutien direct et le respect des normes en matière d'environnement, de sécurité des aliments, de bien-être des animaux et de santé, conformément aux attentes de la société (conditionnalité, législation sanitaire ou en matière d'alimentation humaine et animale),
- garantir la gestion correcte des mesures d'intervention sur les marchés, contribuant ainsi au bon fonctionnement du marché intérieur des produits agricoles,
- garantir la cohérence des mesures de marché et des mécanismes d'échange, facilitant ainsi les échanges et améliorant la transparence du marché intérieur des produits agricoles,
- promouvoir les produits agricoles de l'Union européenne sur le marché intérieur et dans les pays tiers,
- soutenir les régions périphériques d'outre-mer et les plus petites îles de l'Union européenne, soumises à des contraintes particulières, de manière à promouvoir un niveau de vie équitable pour leur population agricole.

Poste proposé

Nous proposons un poste stimulant pour un directeur qui sera responsable de la gestion et de l'orientation stratégique globale de la DG Agriculture et développement rural, direction D, avec des responsabilités spécifiques en matière de paiements directs aux agriculteurs, de développement d'un secteur agricole durable, de soutien aux régions périphériques d'outre-mer et aux plus petites îles de l'Union européenne, et de promotion des produits agricoles de l'Union européenne, dans le cadre de la lettre de mission et du programme de travail annuel de la direction générale.

La direction D est responsable de la gestion d'environ deux tiers des dépenses totales de la PAC, principalement dans le cadre de la gestion partagée avec les États membres.

Le directeur fera rapport au directeur général adjoint, responsable des directions «économie des marchés agricoles et OCM unique», «soutien direct, gestion des mesures de marché, promotion» et «analyses économiques, perspectives et évaluation». La direction compte 4 unités, représentant un total d'environ 85 membres du personnel.

Profil recherché

Les candidats devraient posséder:

- une bonne connaissance de la politique agricole commune et une bonne compréhension du cadre institutionnel dans lequel cette politique est conçue et mise en œuvre,
- une expérience confirmée en matière de gestion ainsi qu'une aptitude aux fonctions d'encadrement; être capable de diriger, de motiver et de mettre en place des équipes de grande taille en utilisant au mieux leur potentiel,
- une excellente capacité à déterminer, établir et mettre en œuvre des priorités et stratégies ainsi que planifier et assurer le suivi des activités de la direction en vue d'atteindre ses objectifs,
- d'excellentes capacités d'analyse, une aptitude à résoudre les problèmes organisationnels et opérationnels, des capacités démontrées de discernement ainsi que de bonnes capacités décisionnelles,
- de bonnes aptitudes à communiquer et à travailler en réseau, y compris la capacité d'utiliser son expérience et ses compétences dans des contacts à haut niveau au sein de la Commission européenne et avec d'autres institutions et États membres de l'Union européenne,
- de bonnes aptitudes à la communication et à la négociation, qui sont essentielles,
- une connaissance des procédures financières et du règlement financier de l'Union européenne constituerait un avantage.

Conditions essentielles (critères d'admission)

1. Être citoyen de l'un des États membres de l'Union européenne.
2. Posséder:
 - a) soit un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme lorsque la durée normale desdites études universitaires est de quatre années ou plus;
 - b) soit un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme et une expérience professionnelle appropriée d'une année au moins lorsque la durée normale desdites études universitaires est de trois années au moins.
3. Avoir au minimum quinze ans d'expérience professionnelle postuniversitaire à un niveau correspondant aux qualifications précitées. Au moins cinq années de cette expérience professionnelle doivent avoir été acquises à un poste d'encadrement supérieur ⁽¹⁾ et devraient être directement liées à un domaine pertinent pour le poste à pourvoir.
4. Posséder une connaissance approfondie d'une des langues officielles de l'Union européenne telles que définies à l'article 1^{er} du règlement n° 1 de 1958 et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues.
5. Ne pas encore avoir atteint l'âge normal de la retraite, c'est-à-dire, pour les fonctionnaires de l'Union européenne, le dernier jour du mois durant lequel ils atteignent l'âge de 65 ans [voir article 52, point a), du statut].

⁽¹⁾ Dans leur CV, les candidats indiquent, au moins pour les cinq années durant lesquelles ils ont acquis une expérience à un poste d'encadrement supérieur: 1) le titre et la nature des postes d'encadrement occupés, 2) l'importance des effectifs supervisés dans ces fonctions, 3) le volume des budgets gérés et 4) le nombre de niveaux hiérarchiques supérieurs et inférieurs ainsi que le nombre de pairs.

Sélection et nomination

Le candidat retenu sera choisi et nommé par la Commission conformément à ses procédures de sélection et de recrutement [voir également le document synoptique sur la politique concernant le personnel d'encadrement supérieur ⁽²⁾]. Dans le cadre de cette procédure de sélection, les candidats convoqués à un entretien avec le comité consultatif des nominations de la Commission européenne devront participer, au préalable, à un centre d'évaluation géré par des conseillers en recrutement extérieurs à l'institution.

Le candidat retenu sera recruté en tant que fonctionnaire au grade AD 14. La rémunération et les conditions d'emploi sont celles prévues par le statut des fonctionnaires de l'Union européenne. Ce dernier impose à tout nouveau membre du personnel l'obligation d'accomplir avec succès une période probatoire de neuf mois.

Égalité des chances

La Commission européenne applique une politique d'égalité des chances et de non-discrimination, conformément à l'article 1^{er} *quinquies* du statut.

Procédure de candidature

Avant d'introduire leur candidature, les candidats sont invités à vérifier soigneusement s'ils remplissent toutes les conditions d'admission, notamment en ce qui concerne le type de diplôme et l'expérience professionnelle.

Les candidats qui décident de postuler doivent **s'inscrire par internet** sur le site:

<https://ec.europa.eu/dgs/human-resources/seniormanagementvacancies/>

et suivre les instructions relatives aux différentes étapes de la procédure.

Ils doivent compléter leur enregistrement en ligne à temps ⁽³⁾. Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour ce faire, car un encombrement des lignes ou une défaillance de la connexion internet peut faire avorter l'opération et obliger à la recommencer intégralement. Une fois le délai d'inscription expiré, il ne sera plus possible d'introduire sa candidature. Les inscriptions tardives par courrier électronique normal ne sont pas acceptées.

Il est nécessaire de disposer d'une adresse de courrier électronique valide. Celle-ci servira à confirmer la création du compte et à informer les candidats de l'évolution de la procédure de sélection. Ces derniers sont dès lors priés de signaler à la Commission européenne toute modification de leur adresse électronique.

Les candidats doivent envoyer un curriculum vitae sous forme de fichier WORD ou PDF et saisir en ligne une lettre de motivation (maximum 8 000 caractères).

Le curriculum vitae et la lettre de motivation doivent être rédigés en anglais, en français ou en allemand.

Une fois l'inscription achevée, le candidat recevra un numéro d'enregistrement. Il convient de conserver ce numéro, étant donné qu'il sera utilisé pour les contacts ultérieurs durant la procédure de sélection. La réception du numéro marque la fin de l'opération d'inscription et indique que les données entrées ont bien été enregistrées.

La non-réception de ce numéro signifie que la candidature n'a pas été enregistrée!

Il n'est **pas** possible de suivre en ligne les étapes du traitement de la candidature. Toute information concernant le statut de sa candidature sera communiquée au candidat directement.

Les candidats atteints d'un handicap qui les empêche d'introduire leur candidature en ligne peuvent envoyer leur curriculum vitae et leur lettre de motivation par courrier recommandé ⁽⁴⁾, au plus tard à la date limite d'inscription, le cachet de la poste faisant foi. Toutes les communications ultérieures entre la Commission et ces candidats se feront par courrier postal. Ces candidats doivent joindre à leur curriculum vitae et lettre de motivation un certificat délivré par un organisme compétent reconnaissant l'état de personne handicapée. Ils sont également invités à indiquer, sur papier libre, toute disposition qu'ils estiment nécessaire pour faciliter leur participation à la procédure de sélection.

⁽²⁾ http://ec.europa.eu/civil_service/docs/official_policy_en.pdf

⁽³⁾ Au plus tard le 31 juillet 2013, à 12 heures (midi), heure de Bruxelles.

⁽⁴⁾ Commission européenne, direction générale des ressources humaines et de la sécurité, Unité Personnel d'encadrement et secrétariat CCN, COM/2013/10336, SC11 8/59, 1049 Bruxelles, BELGIQUE.

Pour tout renseignement complémentaire et/ou en cas de difficultés techniques, veuillez vous adresser par courrier électronique à HR-A2-MANAGEMENT-ONLINE@ec.europa.eu

Date limite d'inscription

La date limite d'inscription est fixée au **31 juillet 2013**. L'inscription en ligne sera close à 12 heures (midi), heure de Bruxelles.
